

Millésime : 2022 - Feuille n° _____



DÉPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU MERCREDI 07 DÉCEMBRE 2022

Délibération n° **DEL2022_12_8**

Intitulé : **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SMBV AUSTREBERTHE
SAFFIMBEC EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR ERIC BURES**

Administration générale - Institution - Désignation des représentants

*

L'an deux mille vingt deux, le sept décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin, sous la Présidence de M. Gérard CHARASSIER, Président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 1^{er} décembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 1^{er} décembre 2022 et publiés sur le site institutionnel de la Communauté de Communes le même jour.

Nombre de conseillers en exercice : 45 Présents : 36 Représentés : 7

Présents :

M. Didier TERRIER, M. Dominique MACE, Mme Martine LEBORGNE, Mme Catherine MAILLOT, M. Louis EUDIER, M. Eric CARPENTIER, Mme Céline DAMBRY, M. Eric RENEE, M. Lionel GAILLARD, M. Claude BELLIN, M. Gérard LEGAY, Mme Régine HAUZAY, M. Alain LOPEZ, M. Pascal LEBORGNE, M. Mario DEMAZIERES, Mme Odile DECHAMPS, M. Michael DODELIN, Mme Catherine DUCHESNE, M. Sylvain GARAND, M. Jean-Marc DOUCET, Mme Sandrine NORDET, M. Gilles COTTEY, Mme Josiane GILLE, M. Jacques CAHARD, Mme Natacha BLY, M. Francis ALABERT, M. Gérard CHARASSIER, Mme Virginie BLANDIN, M. Alain BREYSACHER, Mme Herléane SOULIER, M. Christophe ADE, Mme Lorena TUNA, M. Arnaud MOUILLARD, Mme Denise HEUDRON, M. Thierry SOUDAIS, M. Laurent BENARD

Absents représentés:

Mme Stéphanie ETIENNE (pouvoir à M. Eric RENEE), M. Vincent LEMETTAIS (pouvoir à M. Didier TERRIER), Mme Françoise DENIAU (pouvoir à M. Gérard CHARASSIER), M. Florian LEMAIRE (pouvoir à Mme Herléane SOULIER), Mme Françoise BLONDEL (pouvoir à M. Francis ALABERT), M. Jean-Françoise LE PERF (pouvoir à Mme Virginie BLANDIN), Mme Dominique TALADUN (pouvoir à M. Thierry SOUDAIS)

Absents :

M. Jean-Louis LUC, Mme Marie-Claude HERANVAL

Administration:

Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY

M. Eric RENEE est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Gérard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Par délibération en date du 8 septembre 2020, nous avons désigné M. Éric BURES pour représenter (suppléant) Yvetot Normandie au sein du SMBV Austreberthe Saffimbec. M. BURES ayant démissionné, il convient de procéder à son remplacement. La commune de Sainte-Marie-des-Champs propose M. Fabrice GUYADER.

Pour rappel, nous avons délégué au SMBV l'exercice de la compétence GEMAPI (aménagement de bassins, entretien et aménagement des cours d'eau, maîtrise des eaux pluviales...).

L'élection des représentants de la collectivité doit être opérée au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours. Cependant, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet
A reçu un avis favorable en Bureau du 29/11/2022

Article unique – De désigner M. Fabrice GUYADER représentant suppléant d'Yvetot Normandie au SMBV Austreberthe Saffimbec.

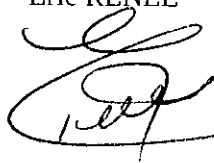
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Millésime : 2022 - Feuille n° _____

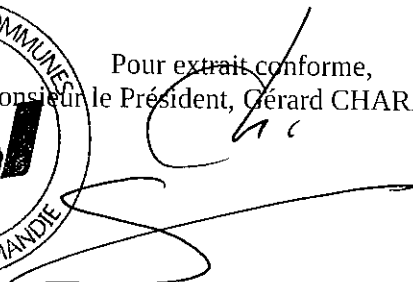
Résultat du vote : unanimité

Pour extrait conforme,

Monsieur le secrétaire de séance
Eric RENEE



Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le



ID : 076-247600620-20221207-DEL20221208-DE